

 <p><b>REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</b></p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON</p>	<p><b>INFORMATIONS SUR LES EPREUVES DE SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANTE</b></p>	<p>Version : 1</p>
<p>Réf. : IF-DOC-019</p>	<p>Date de création : 09/12/2013</p>	

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS  
ET D'AIDES SOIGNANTS**  
**Boulevard Louis Escande**  
**71018 MACON Cedex**  
**Tel : 03-85-27-51-07**  
***e.mail* : [ifsi@ch-macon.fr](mailto:ifsi@ch-macon.fr)**  
***Site internet* : [ifsi-macon.fr](http://ifsi-macon.fr)**

## I.F.A.S. DE MACON

**INFORMATION SUR LA SELECTION**

**DONNANT ACCES A LA FORMATION**

**AIDE-SOIGNANTE**  
**(CURSUS COURTS**  
**TITULAIRES BAC SAPAT ET ASSP)**

## 1 – INFORMATIONS, DATES A RETENIR ET CONSIGNES A RESPECTER



La sélection est ouverte aux candidats demandeurs d'emploi, titulaire d'un bac ASSP ou SAPAT pour lesquels la formation sera financée intégralement par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.

Peuvent se présenter également mais hors financement du Conseil Régional, les candidats titulaires du bac SAPAT ou ASSP salariés avec un financement employeur validé.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide soignante. L'entretien d'une durée de 15 mn est réalisé par un jury composé d'un formateur et d'un aide soignant. Ces entretiens se dérouleront du 15 au 26 novembre 2021 sur convocation individuelle.

Le nombre de place pour cette rentrée début 2022 sera de 13.

L'admission définitive est subordonnée :

-  **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
-  **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1<sup>er</sup> de la troisième partie législative du code de la santé publique.

La clôture des inscriptions est fixée au 15 novembre 2021. Les dossiers doivent être envoyés en recommandé à l'adresse ci-dessous :

IFSI-IFAS DE MACON  
Boulevard Louis Escande  
71018 MACON CEDEX

L'affichage des résultats aura lieu le 2 décembre 2021 (sur le site internet de l'IFSI, à l'IFSI et par courrier individuel aux candidats). La rentrée aura lieu le 3 janvier 2022 pour les bac SAPAT et le 28 février 2022 pour les bac ASSP.

## 3 – PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER

A fournir par tous les candidats pour le dossier d'inscription


La fiche d'inscription remplie et signée avec une photo d'identité récente, en couleur, format 4,5 X 3,5, collée à l'emplacement réservé.

Les pièces justificatives demandées sur la fiche d'inscription numérotées de 1 à 8.

### ATTENTION

**Les pièces numérotées 1-2-3-4-5 et 7 sur la fiche d'inscription sont à fournir impérativement.**

**Une seule de ces pièces manquante entrainera le refus du dossier et le retour de ce dernier.**

 <p><b>RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</b></p> <p>CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON</p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON</p>	<p><b>DECLARATION CNIL</b></p>
<p>Réf. : IF-FOR-028</p>	

L'affichage des résultats de sélection à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Institut de Formation Aides Soignants de MACON paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS.

Selon la CNIL<sup>1</sup>, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

*« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes,  
à figurer dans un fichier ».*

A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

**J'accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS de Mâcon pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.

**Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.

**NOM** (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) - **Prénom** :

**Date** : \_\_ / \_\_ / 20 \_\_

**Signature** :

<sup>1</sup> Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de formation
Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) avant la formation (hors formation AES)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis scolarisé</li> <li>- je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation si respect du cursus en fonction de son diplôme</li> <li>- Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€</li> <li>- Possibilité de déposer une demande de bourse pour les <b>parcours complets seulement</b></li> </ul>
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<p><b>Pour les parcours complets :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'avenir</li> <li>- je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance</li> <li>- je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social</li> <li>- je ne suis pas démissionnaire d'un <b>CDI à temps plein ou partiel</b> dans les 4 mois précédant l'entrée en formation</li> <li>- je ne suis pas en congé parental</li> </ul> <p><b>Pour les parcours partiels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP + critères ci-dessus (hors formation AES)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT/ASSP</li> <li><b>ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT/ASSP et CAP PE pour les AP ne seront pas pris en charge sur un parcours complet</b></li> <li>- Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets</li> <li>- Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€</li> <li>- <b>Impossibilité</b> de déposer une demande de bourse</li> </ul> <p><i>Formulaire de demande de prise à charge à retirer auprès des écoles ou sur le site internet du conseil régional</i></p> <p>Le demandeur d'emploi doit contacter directement son conseiller Pôle Emploi pour valider son projet de formation et étudier la possibilité de financement au titre d'une aide individuelle à la formation</p> <p><b>Impossibilité</b> de déposer une demande de bourse</p> <p>Pas de prise en charge : <b>auto-financement possible</b></p>
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les parcours "passerelles" :</li> <li>- je suis titulaire d'un des diplômes suivants : auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, accompagnant éducatif et social (AMP et DEAVS), assistant de régulation médicale, agent de service médico-social</li> <li>- je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation</li> <li>- contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation</li> </ul>
Je suis salarié	<ul style="list-style-type: none"> <li>- je travaille dans un établissement public</li> <li>- je travaille dans un établissement privé</li> </ul>	

# SELECTION AIDE SOIGNANTE DECEMBRE 2021 TITULAIRES BAC SAPAT OU ASSP

FICHE D'INSCRIPTION DANS L'INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTES DE MACON

Pour des raisons de lisibilité, veuillez remplir ce document en capitales d'imprimerie (adresse mail comprise)

( Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice jointe )

NOM :			
NOM D'EPOUSE :			
PRENOM(S) :			
DATE DE NAISSANCE :	/ / à		
SEXE :	M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	NATIONALITE :
ADRESSE : N° ET RUE			
Adresse suite			
CP	Ville		
MAIL (en majuscules) :			
TELEPHONE (obligatoire)	PORTABLE :		

## PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE SELECTION

- 1 Une pièce d'identité
- 2 Une lettre de motivation manuscrite
- 3 Un curriculum vitae
- 4 **Un document manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit sont projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document ne doit pas excéder deux pages.**
- 5 Copie des originaux des diplômes bac professionnel SAPAT ou ASSP
- 6 Pour les ressortissants hors union européenne un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- 7 L'attestation CNIL jointe complétée et signée
- 8 Justificatif n° identifiant pôle emploi

### Situation avant l'entrée en formation

Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Indemnisé	N° identifiant pôle emploi :	
	<input type="checkbox"/> Non indemnisé		(joindre un justificatif)
Salarié	Joindre impérativement la prise en charge des frais de formation par votre employeur		

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2020 SIGNATURE

PHOTO D'IDENTITE  
COULEUR RECENTE

A COLLER

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

LE 15 NOVEMBRE 2021

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATIF

### VERIFICATION DES PIECES DU DOSSIER

1- Pièce d'identité	
2- Lettre manuscrite	
3- CV	
4- Document <b>manuscrit</b> (2 pages)	
5- Copies BAC PRO SAPAT ou ASSP	
6- Titre de séjour en date de validité	
7- Attestation CNIL	Accepte Refuse
8- Justificatif N° identifiant pôle emploi	

**ATTENTION : Les pièces 1 - 2 - 3 - 4 - 5 et 7 (ci-dessus) sont à fournir impérativement dans votre dossier. Une de ces pièces manquante entrainera le refus du dossier.**

**NE PAS PLIER MERCI**